

ASSEMBLEE GENERALE COMMISSION DES ARBITRES

PRIVAS 19 septembre 2014

1) Accueil:

Minute de silence en mémoire de notre collègue Eric CHANTRE décédé au cours de la saison 2013-2014. Merci.

Je voudrais,
remercier pour leur présence

- M. Marc VALAYER, Président du CBD
- M Alain DELICHERE Président du Secteur d'AUBENAS et Vice Président du CBD
- MM GIFFON, GRAS, LARMANDE, NIQUET, OZIL, TERRISSE, THEOULLIER arbitres en activité
- M. Gaby HILAIRE Président du Secteur de PRIVAS
- M. Jean-Claude NOYERIE, Président des Arbitres du CBD de la Drôme

Excuser :

- M Marcel GINESTE, Trésorier Général du CBD
- M. André THOMAS, Secrétaire Général du CBD
- M. Gilbert CHAIZE, Président Délégué du CBD, Président du Secteur d'Annonay
- M. Claude COURTIAL, Président du Secteur de Lamastre
- M. Jean-Louis BRUN, Président du Secteur de TOURNON
- M. Yves AUTHOUARD Président du Secteur de LE TEIL,
- M. Denis ESTIVAL Président du Secteur de JOYEUSE
- M. Tony STANCO, CTSD du CBD de l'Ardèche
- Mme Claudine PEYROUSE, Co-Présidente de la Commission Féminine
- Mme Sandra CHOPART, Co-Présidente de la Commission Féminine
- Mme TRACOULAT, VIALLE, MM BOUVERON, DUPIN, MICHANIK, PETROD Arbitres en activité
- M. Michel PASTRE Commission Communication
- M René SAUTON Arbitre National honoraire
- MM Michel BERTON et Robert MILLION, représentants du SCP PRIVAS
-

retenus par ailleurs.

2) Amicale des Arbitres :

L'assemblée Générale de l'Amicale des Arbitres, à caractère familial et convivial se fera à une date ultérieure, sur convocation de son Président (Daniel TERRISSE) et de son Trésorier (Marc GIFFON). Je passe la parole quelques instants à son Président.

Celui-ci nous indique que la réunion conviviale et familiale annuelle aura lieu à GUILHERAND-GRANGES en janvier ou février 2015 (date précise à définir avec notre collègue Claude THEOULLIER, licencié dans cette AS). Les cotisations seront encaissées lors de cette journée.

3) Retour sur la saison 2013-2014:

➤ Incidents :

A ma connaissance, pas d'incidents particuliers cette saison.

Je rappelle à cet égard qu'en cas d'incidents, il convient de rédiger des rapports détaillés et précis, en se limitant aux FAITS. Ce rapport étant communiqué au joueur, s'il

contient des inexactitudes, celui-ci aura beau jeu de les relever. L'absence de l'Arbitre concerné lors des réunions des instances disciplinaires semble aussi jouer en sa défaveur.

Par contre, je voudrais attirer votre attention sur le fait que, pour les compétitions du groupe PROMOTION en particulier, clairvoyance, application du règlement parfois dans son esprit plutôt qu'à la lettre, avertissement verbal, n'excluent ni la fermeté ni l'autorité et peuvent parfois éviter que le relevé d'infractions, au départ bénignes, ne dégénère.

➤ Anomalies et Amendes:

- En cas d'indisponibilité de dernière minute, vous devez systématiquement me prévenir. C'est moi qui prend la décision de vous faire remplacer ou pas, et par qui. Il est inadmissible de transmettre directement l'ordre de mission d'une compétition à un collègue sans en informer le Président de la Commission d'Arbitrage.

- Certains concours ont été annulés ou ramenés à 16 équipes trop tardivement. Cette saison encore, un collègue a été prévenu à 12h30 de l'annulation d'un concours qui devait débiter à 14h.

- Rappel de la décision du Comité Directeur de septembre 2012 : Si un arbitre était prévu pour un concours de 32 équipes, la compétition sera arbitrée, même si les Organisateurs la ramène à 16 équipes.

- Rappel de la Décision du Comité Directeur du 13 septembre 2013 : Une amende forfaitaire de 35€ sera versée à la Commission Départementale des JEUNES par l'Organisateur si le Président de la Commission d'Arbitrage ou l'Arbitre concerné n'a pas été prévenu au moins 24 heures à l'avance que la compétition était annulée (sauf naturellement cas de force majeure). Si personne n'a été prévenu, outre cette amende les frais de déplacements AR seront exigés.

- Lors de cette saison, DEUX AS, une du secteur de Joyeuse, l'autre du Secteur d'Annonay ont versé cette amende.

- Les tenues en concours PROMOTION. Rappel de la décision de la dernière AG : Une équipe qui n'est pas en tenue se verra accorder un délai de 10 minutes pour satisfaire à l'obligation réglementaire. A défaut elle sera disqualifiée. J'insiste sur la nécessité de cohérence. Ces mesures doivent être appliqués par tous les arbitres.

➤ Recyclage:

A nouveau cette journée a été suivie de façon satisfaisante. Pour la sixième fois, elle s'est déroulée avec nos collègues de la Drôme. La réactualisation des connaissances, les rappels du règlement, des directives d'arbitrage appliquées par tous, des échanges sur des situations vécues sont indispensables. Tout arbitre absent sans justificatif à cette réunion devra prendre ses responsabilités.

4) Modifications Réglementaires:

- Rappel des principales modifications du RS au 16/09/2014 (Documents 1, 1bis, 1ter, 1quater).
- Pas de modifications du RTI

5) La Saison 2014-2015:

➤ Fin de fonction :

Après plus d'une décennie à la Présidence de notre Commission d'Arbitrage, j'ai décidé de mettre fin à cette fonction, de cesser mon activité arbitrale au plan national (en restant membre de la Commission Nationale jusqu'à la fin de la mandature) et de la réduire significativement au plan départemental.

Cette démission annoncée est la conséquence de problèmes physiques, mais aussi et pour une bonne part d'une certaine lassitude : je n'ai plus ni l'envie ni le gout d'arbitrer ! 25 ans suffisent !

Dans un premier temps, j'ai envisagé de démissionner à la fin de la saison 2013-2014. Le Président VALAYER et Jean-Marc OZIL ont su me convaincre d'accepter que 2014-2015 soit une saison de transition.

Pour 2014-2015, je reste donc Président, je m'occupe de la partie administrative : préparation de la présente réunion, planning d'Arbitrage, mise en forme, communication et commentaire des modifications de la RS, désignations, remplacements,....

J'ai réduit de 40% environ mes missions d'Arbitrage et je n'arbitrerai pas plus de 2 demi-journées consécutives

Par contre Jean-Marc assurera la partie « terrain » de cette réunion, préparera et gèrera, avec Jean-Claude la réunion de recyclage.

Je tiens à affirmer dès aujourd'hui qu'à la fin de cette saison de transition, je cesserai mes activités de Président de notre Commission. Pour l'Assemblée de septembre 2015, je ferai le bilan de la saison écoulée mais c'est mon remplaçant qui communiquera les modifs applicables au 16/09/2015 et établira le plan d'arbitrage 2015-2016.

Il me semble important que ce successeur se dégage rapidement pour que je puisse lui apporter aide et conseils au cours de cette saison. Il me semblerait naturel que ce soit le Président Délégué, Arbitre National...mais ce n'est pas rédhibitoire : de nombreux CBD ou CS ont à la tête de leur Commission d'Arbitrage des Arbitres Régionaux.

➤ Documents divers :

Ils sont distribués aux arbitres : « Déclaration de sinistre » (Document 2), « rapports » (Document 3), « attestation sur l'honneur » (Document 4) **Rappel important : l'amende est ramenée à 5€ pour les concours PROMOTION du CBD 07**, les Jeunes (Document 5), les Féminines (Document 6) ; tenues vestimentaires (Document 7) ; Remplacements (Document 8).

➤ Liste des Collectifs Jeunes:

Valable pour toute la saison sportive 2014-2015, (Doc 5 bis).

➤ Réunion de Mise à niveau et d'évaluation:

Organisée par les Commissions d'Arbitrage des 2 départements, elle aura lieu le samedi 28 février 2015 à 9h 00, avec nos collègues de la Drôme à Privas.

➤ A. G. de la Commission de l'Arbitrage:

Elle aura lieu à PRIVAS le vendredi 11 septembre 2015 à 17h précises suivi d'un repas.

C'est une réunion de travail à laquelle les arbitres sont convoqués. Le président du CBD, les Présidents de Secteurs et de Commissions y sont invités.

➤ Décisions du Comité Directeur du CBD en date du 04/04/2014 :

- Le tarif de la journée d'Arbitrage est portée à 45€: ajustement avec le tarif fédéral

- Pour les concours à partir de 64 équipes ou plus, **2 arbitres seront désignés, mais l'un d'entre eux cessera obligatoirement ses fonctions à 19h.** Par contre j'ai décidé de ne pas appliquer cette mesure aux 64 simples.

➤ Concours Qualificatifs :

L'Arbitre doit être présent pour le tirage, ½ h avant le début de la compétition, il est le garant de son bon déroulement.

Ces compétitions sont qualificatives au Championnat de France. Elles doivent être arbitrés avec rigueur.

Le règlement de ces compétitions est distribué (Document 9)

6) Les Effectifs:

Arbitres en activité :

Nationaux : 2 ; Régionaux : 6 ; Arbitres Départementaux : 6 (dont 1 n'arbitre pas les Clubs)

Le problème des effectifs reste toujours crucial, en particulier sur les Secteurs de PRIVAS, LAMASTRE, TOURNON et ANNONAY car, malgré le retour pour quelques missions de G. PETROD :

- M. BOUVERON ne peut pas effectuer, pour raisons médicales, de missions sous les boudromes couverts.
- M. THEOULLIER n'effectuera que très peu de missions cette saison, car il s'investit dans une autre activité sportive.
- MME TRACOULAT et VIALLE ; M DUPIN n'effectueront que très peu de missions pour raisons familiales.

7) Le Recrutement:

Pour la saison 2013-2014, personne n'a fait acte de candidature à la formation, la situation est donc toujours préoccupante.

8) L'arbitrage en Clubs Sportifs:

Les principales dispositions réglementaires sont rappelées, ainsi que les dispositions pour l'arbitrage en N4. (Documents 10 et 11)

9) Plan d'Arbitrage:

➤ PROPAGANDES MASCULINS : Pour ces compétitions, les ordres de missions sont désormais envoyés **nominativement** par la FFSB, suivant un plan d'arbitrage que je dois lui adresser avant le 15 octobre. Je vous demande donc de m'indiquer vos indisponibilités par rapport aux plannings distribués, dès aujourd'hui ou au plus tard pour le 10 octobre, en proposant, dans la mesure du possible, la solution de remplacement (nom et accord d'un collègue que vous aurez contacté).

➤ CLUBS SPORTIFS : Concernant cet arbitrage, merci de m'indiquer vos éventuelles indisponibilités par rapport au planning prévu, en sachant qu'elles poseraient à chaque fois des problèmes difficiles, voire insolubles, dès aujourd'hui ou au plus tard pour le 15 octobre afin que je n'établisse pas inutilement les ordres de missions.

➤ COMPETITIONS OFFICIELLES : (Eliminatoires de Secteurs et Fédéraux), merci de m'indiquer vos éventuelles indisponibilités par rapport aux plannings prévus, dès aujourd'hui ou au plus tard pour le 1 mars 2014

S'il y a problème pour arbitrer un Propagande, un Elimatoire de Secteur ou un Fédéral, merci de me prévenir le plus rapidement possible

➤ COMPETITION JEUNES : Pour certaines d'entre elles, la présence d'un Arbitre est **OBLIGATOIRE** pour valider les qualifications de nos Jeunes à certains Championnats Régionaux ou Nationaux.

Les ordres de missions **SONT PRIORITAIRES** pour ces compétitions.

NB : Je serai absent du 24/09 au 24/10/2014. Pour tout problème dans cette période, indisponibilités imprévues en particulier, voir avec le Président Délégué Jean-Marc OZIL

10) Divers:

➤ Tenues et matériels:

- Le Responsable est Marc GIFFON. Lui signaler les problèmes éventuels.

- Il y a toujours de gros problèmes pour obtenir du matériel, y compris pour les Arbitres Nationaux.

- Concernant les tenues, celles de 3^{ème} génération seront disponibles en cours de saison pour les Arbitres Régionaux et Départementaux. Les feuilles de commandes éventuelles sont distribuées (Documents 12 et 13)

➤ Le montant des indemnités d'Arbitrage est modifié par décision du Comité Directeur du CBD en date du 04/04/14 (Document 14)

➤ A.G. de l'Amicale des Arbitres et journée familiale :

Elle est organisée par le Bureau de l'Amicale et réservée uniquement aux arbitres et à leur famille. Modalités, participation aux frais, date et lieu à définir par le Bureau.

BONNE SAISON SPORTIVE A TOUS

B. DUMOULIN 19 septembre 2014